



Décision n° 2017-147 portant délégation de signature du directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions pour la remise de service

Le directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions

Vu les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-33 du code de l'Éducation ;

Vu le décret du 31 mai 2016 portant nomination du directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions - Michel Quéré ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision n°2016-79 du 1^{er} décembre 2016 relative à l'organisation des services de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions ;

Vu le décret n° 2016-1982 du 30 décembre 2016 portant modification de l'article D. 313-20 et abrogation des articles D. 313-34 et D. 313-36 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 portant abrogation de l'arrêté du 17 décembre 1971 relatif aux conditions d'exécution des opérations de recettes et de dépenses des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions ;

DECIDE

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth Gros, déléguée régionale adjointe de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Lyon.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Madame Josette Tixier, déléguée régionale adjointe de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site Clermont-Ferrand.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Madame Lydie Bochet, déléguée régionale adjointe de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Grenoble.

Région académique Bourgogne-Franche-Comté

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Madame Nolwenn Mathieu, déléguée régionale adjointe de la région académique Bourgogne-Franche-Comté à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Besançon.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre Martin, déléguée régionale adjointe de la région académique Bourgogne et Franche-Comté, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Dijon.

Région académique Bretagne

Article 6 – Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Armelle Kerbiriou, déléguée régionale adjointe de la région académique de Bretagne, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service.

Région académique Centre-Val de Loire

Article 7 – Délégation de signature est donnée à Madame Raniha Oultache, déléguée régionale adjointe de la région académique du Centre-Val de Loire, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service.

Région académique Grand Est

Article 8 – Délégation de signature est donnée à Madame Lina Melillo, déléguée régionale adjointe de la région académique Grand-Est, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Nancy-Metz.

Article 9 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Edouard Paoulou-Vigier, délégué régional adjoint de la région académique du Grand Est, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Reims.

Article 10 – Délégation de signature est donnée à Monsieur David Gless, délégué régional adjoint de la région académique du Grand Est, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Strasbourg.

Région académique Hauts-de-France

Article 11 – Délégation de signature est donnée à Madame Sophie Leblanc, déléguée régionale adjointe de la région académique Hauts-de-France, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Lille.

Article 12 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Ahmed Bassaïne, délégué régional adjoint de la région académique Hauts-de-France, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de d'Amiens.

Région académique d'Ile-de-France

Article 13 – Délégation de signature est donnée à Madame Virginie Cousin, déléguée régionale adjointe de la région académique d'Ile-de-France, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service.

Région académique de La Réunion

Article 14 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Imré Vadasz, délégué régional adjoint de la région académique de La Réunion, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service.

Région académique de Martinique

Article 15 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Victor Nienat, délégué régional adjoint de la région académique de Martinique, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service.

Région académique de Normandie

Article 16 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Matthias Martin, délégué régional adjoint de la région académique de Normandie, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Caen.

Article 17 – Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Catherine Hamel, déléguée régionale adjointe de la région académique de Normandie, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Rouen.

Région académique Nouvelle-Aquitaine

Article 18 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Luc Diaz, délégué régional adjoint de la région académique Nouvelle Aquitaine, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Bordeaux.

Article 19 – Délégation de signature est donnée à Madame Catherine Le Guernevel, déléguée régionale adjointe de la région académique Nouvelle Aquitaine, l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Poitiers.

Région académique Occitanie

Article 20 – Délégation de signature est donnée à Madame Dorothee Duriez, déléguée régionale adjointe de la région académique d'Occitanie, l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Montpellier.

Article 21 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Sadek Mahdi, délégué régional adjoint de la région académique d'Occitanie, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Toulouse.

Région académique des Pays de la Loire

Article 22 – Délégation de signature est donnée à Madame Valérie Sourisseau, déléguée régionale adjointe de la région académique des Pays de la Loire, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service.

Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Article 23 – Délégation de signature est donnée à Madame Catherine Jacquety, déléguée régionale adjointe de la région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site d'Aix-Marseille.

Article 24 – Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène Lhez, déléguée régionale adjointe de la région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer tout acte relatif à la remise de service pour le site de Nice.

Publication

Article 25 – La présente délégation est publiée sur le site internet de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions.

Fait à Lognes, le 24 janvier 2017

Michel QUÉRÉ,



Directeur de l'Onisep